

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2016: SB17

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Administratrices et administrateurs des affaires
Administrations scolaires relevant de l'article 68

EXPÉDITEUR : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : 16 juin 2016

OBJET : **Formulaires des prévisions budgétaires de 2016-2017
destinés aux administrations scolaires relevant de
l'article 68**

Formulaires des prévisions budgétaires de 2016-2017

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires des prévisions budgétaires de 2016-2017 destinés aux administrations scolaires relevant de l'article 68 sont maintenant disponibles. Vous trouverez ci-joint les formulaires en format Excel, les instructions pour les remplir et un modèle prérempli qui produira un rapport par catégorie sur les écarts entre le budget de 2016-2017 et le budget approuvé de 2015-2016.

Comme vous le savez, le ministère et le secteur de l'éducation ont conclu des conventions collectives au cours des derniers mois. A ce jour, tous les groupes ont ratifiés les conventions centrales; cependant, d'autres sont encore en cours d'approbation localement. Dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires de 2016-2017, nous demandons aux conseils d'inscrire les augmentations de rémunération prévues pour tous les groupes de personnel dans les dépenses budgétaires.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires*, les conseils reçoivent les fonds nécessaires pour appuyer les activités liées aux relations de travail de leurs associations de membres de conseils scolaires. Chaque administration scolaire relevant de l'article 68 a reçu 1 000 \$ qu'elle

doit soumettre à son association de membres de conseils scolaires d'ici le 15 octobre 2016. Pour recevoir ces fonds, les administrations scolaires relevant de l'article 68 doivent inscrire le paiement au tableau 10 des formulaires des prévisions budgétaires.

Soumission des rapports financiers

Les prévisions doivent parvenir au Ministère au plus tard le 31 juillet 2016 afin que l'examen du budget puisse être terminé et que l'approbation du ministère soit publiée avant le début de l'année scolaire. Dans le cas où les soumissions des prévisions budgétaires sont faites après cette date, des pénalités de trésorerie peuvent être imposées en réduisant les versements habituels à l'administration scolaire par 50%. Dès la soumission des prévisions budgétaires, le Ministère reprendra le versement mensuel habituel en y incluant le montant total retenu à date.

Vous devez envoyer la version électronique des prévisions et le rapport sur les écarts à Estimates.met@ontario.ca. Vous n'avez plus besoin d'envoyer la version imprimée des documents au Ministère. Veuillez joindre au même courriel une copie PDF du certificat signé par le directeur général. N'insérez aucune pièce jointe dans le corps du courriel. Pour faciliter la gestion des soumissions électroniques, nous demandons aux conseils d'écrire le sujet « Documents à l'appui des prévisions budgétaires de 2016-2017 – Nom S68 ».

Personne-ressource

Si vous avez des questions concernant la façon de remplir les formulaires des prévisions budgétaires, veuillez les communiquer à Brenda Shaw au 519 667-2040 ou par courriel à brenda.shaw@ontario.ca.

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières